

COMPTE RENDU DU 21 OCTOBRE 2014

.....
PRÉSENTS : MMES et MM NAULET Loïc, COQUELIN André, GIRAUD Nadège, MARTINEAU Dominique, RABILLE Alexandra, FABRE Claude, ROUILLIER Thérèse, VINCHE Daniel, ARNAUD Joseph, LOURDIN Michèle, MARTINEZ Alain, LACOUR Luce, BETHUS Virginie, PREAUD Freddy, BROCHARD Sabine, BIRAULT Sébastien, BEYNIE Lucie

ABSENTS EXCUSES : COTARD Nadine donne pouvoir à GIRAUD Nadège
CHAIGNEPAIN Frédéric donne pouvoir à BIRAULT Sébastien
.....

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Claude FABRE a été désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu de la réunion du 09 septembre 2014

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 09 septembre 2014 a été approuvé à l'unanimité.

3. Urbanisme

a. Approbation de la convention de maîtrise foncière avec l'Etablissement Public Foncier

Le Conseil Municipal a validé la convention opérationnelle de maîtrise foncière en vue de réaliser un projet de réaménagement de centre bourg et d'habitat entre la commune et l'EPF et autorise le Maire à passer et signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

b. Vente de la parcelle A174

Le conseil municipal approuve la vente de la parcelle A174 et autorise le maire ou un adjoint à signer un compromis de vente.

c. Taxe d'aménagement

Le taux de la taxe avait été fixé à 4 % par délibération du 02 novembre 2011, et s'applique sur les constructions de l'ensemble du territoire communal. Le taux reste inchangé.

Le conseil municipal décide d'exonérer :

- 50 % de la surface excédent 100 m² pour les constructions à usage de résidence principale financés à l'aide du prêt à taux zéro renforcé (PTZ+)
- Les locaux d'habitation et d'hébergement bénéficiant d'un prêt aidé de l'état, hors PLAI
- Les abris de jardin de surface inférieure à 12 m²

4. Finances

a. Attribution d'un fonds de concours par la communauté de communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie

La communauté de communes a attribué à la commune de l'Aiguillon sur Vie un fonds de concours d'un montant de 36 022,35 €. Le conseil municipal a décidé d'attribuer ce fonds de concours aux travaux de voirie rue du Poivre.

b. Attribution de l'indemnité au Trésorier

Le conseil municipal fixe à 50 % le taux de l'indemnité du trésorier municipal.

5. Commission culture : projets mis en place

La commission culture va organiser une Zumba party le 30 novembre 2014 et un thé dansant le 21 décembre 2014.

Le conseil municipal a approuvé la mise en place d'animations organisées par la commission culture.

6. Administration générale

DICRIM : création d'une commission communale

Le DICRIM et le PCS : Dossier d'Information Communal des Risques Majeurs et Plan Communal de Sauvegarde.

C'est un document, obligatoire, à établir dans le cadre d'information, de protection et de sauvegarde de la population en cas de risques majeurs sur la commune : face à une situation urgente (inondations, accident routier d'un camion contenant du gaz, etc...), il faut déterminer les moyens mis en œuvre pour alerter et protéger la population.

Nous avons adhérer avec la maison des communes pour la rédaction de ce document.

Cependant, des recueils de données sont à faire, étudier certaines situations.

Nous vous proposons de créer une commission communale. Ce document serait réalisé pour le début d'année 2015.

Les élus désignés pour la commission DICRIM et PCS sont :

- Loïc NAULET
- Nadège GIRAUD
- Alexandra RABILLE
- Alain MARTINEZ
- Luce LACOUR
- Joseph ARNAUD
- André COQUELIN
- Dominique MARTINEAU
- Claude FABRE
- Sabine BROCHARD
- Virginie BETHUS

7. Questions diverses

a. Approbation convention de gestion des logements locatifs sociaux commune/communauté de communes du Pays de St Gilles

Une nouvelle convention de gestion technique des logements locatifs sociaux (modification du taux de reversement des loyers de 5 à 2,5 %) a été approuvée par le conseil municipal et autorise le maire à signer la convention entre la commune et la communauté de communes du Pays de St Gilles

b. Approbation commune/Sydev pour les motifs lumineux

Le conseil municipal a approuvé l'approbation d'une convention entre la commune et le sydev pour l'installation des motifs lumineux au mois de décembre, pour un montant de 70,20 €.

c. Comité de pilotage « mutualisation des services » à la communauté de communes : désignation d'un délégué

André COQUELIN a été désigné pour faire partie du comité de pilotage « mutualisation des services » à la communauté de communes.

d. Commission Bâtiment

- L'ancienne mairie sera destinée à la bibliothèque.

La séance est levée à 23 heures

Affiché en exécution de l'article L.2121-25 et art.2121-11 du CGCT

Le Maire,
Loïc NAULET



Le secrétaire de séance,
Claude FABRE